

COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 MAI 2017

Présents : Guy CALVET, Nadège MARTY, Christophe CALVO, Carole CLAVET, Louis-Dominique AUCLIAR, Dominique FRIGOLA, Eulalie ATLE

Absent avec procuration : Serge BISMUTH à Christophe CALVO

Absents : Éric BOCQUIER, Patrick DIVIEN.

Secrétaire de séance : Carole CALVET

ORDRE DU JOUR

-  Décision modificative : Révision des opérations d'ordres
-  Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rencontre du groupement des communes aux noms burlesques pour l'année 2017
-  Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du Conseil Municipal du 12 avril 2017 : Adopté à l'unanimité

 **Délibération : Décision modificative : Révision des opérations d'ordres**

Augmentation de crédit sur les comptes 777, 6811, 61523, 281531, 13918 et 2315.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Réseaux				61523		32,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations				6811		53,02
Fonctionnement dépenses						85,64
			Solde			85,64
Quote-part des subventions d'investissement				777		85,64
Fonctionnement recettes						85,64
			Solde			85,64
Subvention Autres				13918	H.O.	36,55
Installations techniques matériel et outillage				2315	H.O.	16,47
Investissement dépenses						53,02
			Solde			53,02
Reseaux d adduction d eau				281531	H.O.	53,02
Investissement recettes						53,02
			Solde			53,02

ADOPTÉ à la majorité des membres présents

Délibération : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la Rencontre du groupement des communes aux noms burlesques pour l'année 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de son projet de faire des demandes de subventions dans le cadre des rencontres des communes aux noms burlesques.

Il explique que le prochain rendez-vous se trouvant à FOLLES (Haute Vienne), il est nécessaire pour alléger les dépenses de solliciter l'aide auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal ayant oui son Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à la majorité des membres présents

Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de statuer sur les subventions à attribuer aux Associations et Organismes pour l'année 2017.

COMPTE 6574 du BUDGET PRIMITIF 2017. TOTAL : 1750 €

- Association « A Pleines Mains »	300 €
- Saint Arnac Animation	550 €
- Restos du cœur	50 €
- AFP Saint Arnac	200 €
- ASA Saint Arnac	200 €
- Association agréé de pêche	100 €
- Ecole d'Ansignan	100 €
- Centre de secours des sapeurs-pompiers de Saint Paul	200 €
- Ecole de musique du Fenouillèdes	50 €

ADOPTÉ à la majorité des membres présents



Affaires diverses

- Présentation de l'estimation faite par les services du Domaine concernant la parcelle A1051 que souhaite acquérir Monsieur COLSON.
- Information à la suite de la visite du sénateur François CALVET.
- Préparation pour la cérémonie du 8 mai 2017
- Préparation pour la tenue du bureau de vote.
- Compte rendu de la réunion avec Monsieur MARITON, pour la mise en place éventuelle d'une association syndicale libre de gestion forestière.
- Préparation de la fête du village, le traiteur NEGRE est disponible, après décision du Conseil Municipale, le groupe EDEN a été retenu.
- Association Foncière Pastorale : Il est demandé à la présidente Marie-Noëlle BRICAULT de bien vouloir décaler les réunions en fin d'après-midi ou début de soirée pour permettre à certains membres du syndicat de pouvoir y assister.

Fin de la séance à 23h00.
A Saint-Arnac, le 05 mai 2017

Le Maire,
Guy CALVET

